

EUROPE Les travaux des eurodéputés élus en 2014 se sont achevés jeudi à Strasbourg

Quatre décisions qui changent votre quotidien

Après une ultime séance de votes, les députés européens de la législature 2014-2019 se sont séparés jeudi à Strasbourg. Nous avons choisi quatre votes importants du Parlement européen de ces cinq dernières années qui ont ou vont impacter les citoyens.

Dernière séance, dernier vote pour protéger les lanceurs d'alerte (lire par ailleurs). Les travaux parlementaires sont terminés pour les élus de 2014. Voici quatre mesures qui vont harmoniser des pratiques pour les consommateurs dans 27 ou 28 pays de l'UE en fonction de la sortie du Royaume-Uni.

■ La fin des plastiques jetables

Les photos d'océans saturés et d'animaux marins étouffés par des produits plastiques ont produit leur effet. En mars, à une large majorité (560 voix pour, 35 contre et 28 abstentions), le Parlement européen a voté de façon définitive l'interdiction des produits plastiques à usage unique. Elle sera effective à partir de 2021. Sont concernés les couverts, assiettes et pailles en plastique à usage unique et les cotons-tiges en plastique, de même que les récipients pour aliments et gobelets en polystyrène expansés comme la restauration rapide en utilise souvent.

Des objectifs de recyclage ont aussi été fixés : les États de l'Union devront collecter au moins 90 % des bouteilles en plastique d'ici 2029, et celles-ci

devront être composées d'au moins 25 % de matériau recyclé d'ici 2025, et 50 % d'ici 2030.

■ Interdiction de la pêche électrique

Adoptée en janvier 2018, l'interdiction de la pêche électrique a été consolidée mardi par un nouveau vote, encore plus massif (571 voix pour, 60 contre et 20 abstentions). L'interdiction sera effective en juillet 2021.

Le Parlement a dû batailler ferme pour l'emporter face à la Commission européenne, qui voulait, au contraire, supprimer la limitation du nombre de bateaux autorisés à pratiquer la pêche électrique. Cette technique consiste à envoyer des impulsions électriques dans l'eau pour une pêche plus efficace, mais qui s'avère destructrice pour les fonds marins et tous les poissons d'une zone sans distinction d'âge ou d'espèce. Elle était autorisée à titre expérimental pour un quota limité de navires néerlandais. Mais la flotte néerlandaise a largement dépassé son quota.

Cette interdiction doit beaucoup au lobbying de l'association écologiste française Bloom.

■ Téléphoner sans frontières au même prix

Les frontaliers et touristes ont tout de suite vu la différence : depuis le 15 juin 2017, ils osent décrocher le téléphone portable ou envoyer un SMS dans le pays voisin. Après un vote d'octobre 2015 au Parlement européen, entré en vigueur un an et demi plus tard, les appels, SMS et même utilisations de données internet de puis un autre pays de

l'Union ne sont plus surfacturés. Les prix de la consommation en itinérance (aussi appelée « roaming ») étaient jusque-là très élevés.

■ La protection des données

Les données que stockent les sites et applications internet permettent de savoir énormément de choses sur nos vies privées. Elles ont maintenant une valeur marchande, pour cibler des groupes de personnes à des fins commerciales ou politiques. Le scandale Cambridge Analytica, révélé en 2015, a mis au jour le fait que les données personnelles de 87 millions d'utilisateurs de Facebook a permis de cibler des électeurs. Quand ce scandale a éclaté, la négociation d'un règlement européen sur la protection des données personnelles était en cours depuis plus d'un an. Elle a été votée en avril 2016 et est entrée en vigueur le 25 mai 2018. La RGPD oblige les entreprises qui collectent des données à demander le consentement explicite des internautes sur les données collectées (le « J'accepte » sur les pages internet, derrière lequel on peut refuser certains cookies). Les internautes ont aussi le droit de demander l'effacement des données personnelles.

À Strasbourg,

Anne-Camille BECKELYNCK



Fin des surfacturations dans la téléphonie mobile, protection des données numériques, interdiction des plastiques, mesures contre la surpêche en mer : les eurodéputés ont voté ces mesures que tous les pays devront transposer dans leur droit. Photos Julio PELAEZ



Lanceurs d'alerte

Juste avant de clore cette législature, le Parlement a aussi adopté la version définitive de sa directive sur la protection des lanceurs d'alerte. Il a fallu que les députés ferraillent contre les États-membres : la France, notamment, voulait que les lanceurs d'alerte comme ceux qui ont dénoncé les scandales des Panama Papers ou de Luxleaks, informent d'abord l'organisme qu'ils veulent dénoncer, avant de saisir la presse ou les autorités.

C'est la position du Parlement qui l'a emporté. À partir de 2021, les lanceurs d'alerte seront protégés de la même façon dans tous les États de l'Union (ce qui est loin d'être le cas aujourd'hui). Le but de la directive est d'empêcher que ceux qui dénoncent des scandales soient ensuite traités en justice, comme ça a été le cas pour Antoine Deltour au Luxembourg, jugé pour avoir mis au jour le scandale d'avantages fiscaux Luxleaks. Il était présent à Strasbourg cette semaine pour soutenir le texte.

1 128

textes législatifs et 1 129 textes non législatifs ont été adoptés pendant cette mandature de cinq ans. Les députés européens ont voté 27 657 fois.



Photo DNA/Cédric JOUBERT

QUESTIONS À

Alain Lamassoure député européen depuis 25 ans

« Le Parlement mérite son nom »